

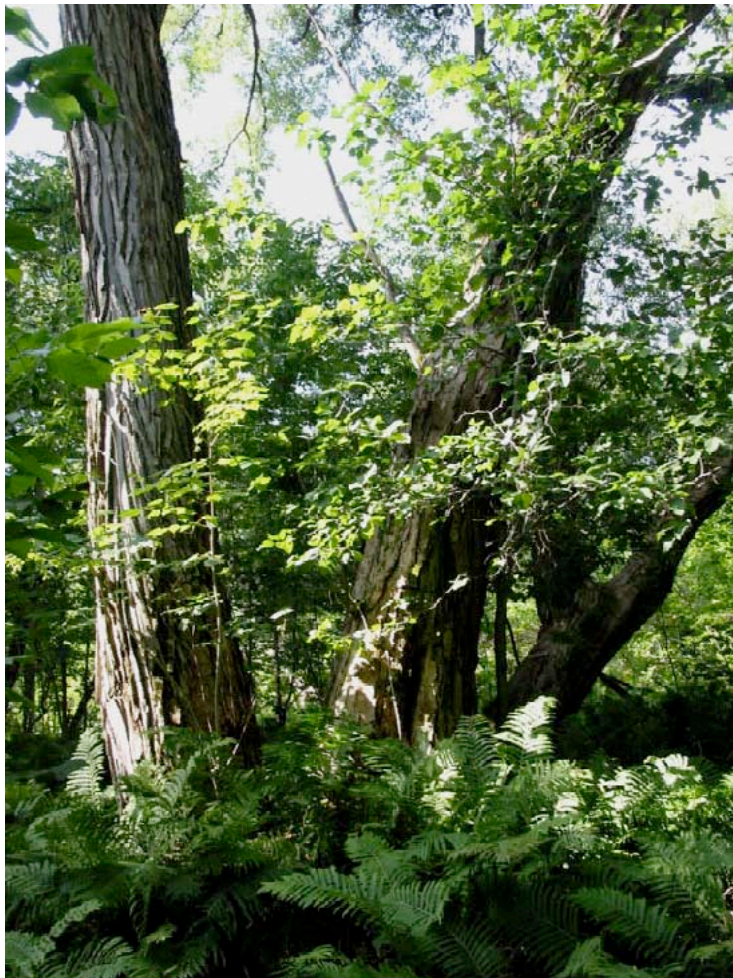


**cre-capitale
nationale**

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

**PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE
ANNE-HÉBERT À 315-25 KV ET DE LA
LIGNE D'ALIMENTATION À 315 KV**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT – RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE**



**POUR LA CONSULTATION
PUBLIQUE TENUE PAR
LE BAPE**

FÉVRIER 2009

... CLAIEMENT, NOTRE CHOIX DE DÉVELOPPEMENT N'EST PAS DURABLE ET, MÊME SI CETTE EXPRESSION EST DEVENUE UN LEITMOTIV, LES POLITIQUES ACTUELLES NE SONT PAS SUFFISAMMENT INFLÉCHIES POUR MÉRITER CETTE QUALIFICATION. AGIR DÈS MAINTENANT : C'EST L'URGENCE. INUTILE DE NOUS BERGER D'ILLUSIONS.

SI RIEN N'EST FAIT, NOUS FONÇONS DANS LE MUR. IL NOUS FAUT PRENDRE LE VIRAGE ET IL NE PEUT ÊTRE PRIS EN DOUCEUR. C'EST UN VIRAGE SERRÉ À NÉGOCIER AVEC LA SOCIÉTÉ TOUTE ENTIÈRE IMPLIQUÉE COMME ELLE SAIT L'ÊTRE LORS D'UNE ENTRÉE EN GUERRE.

LES CONDITIONS DE VIE DE LA PLANÈTE SONT DORÉNAVANT DES CONDITIONS DE SURVIE. L'EXERCICE VA CONSISTER À PERSUADER LES CITOYENS QUE RIEN NE PEUT PLUS ÊTRE COMME AVANT, QUE LA MOBILISATION EST GÉNÉRALE MAIS QUE LE JEU EN VAUT LA CHANDELLE : IL S'AGIT NI PLUS NI MOINS QUE DE NOTRE AVENIR SUR TERRE...

HUBERT REEVES
ASTROPHYSICIEN
ARTICLE PARU DANS LE MONDE LE 31 AOÛT 2003

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....	3
INTRODUCTION	4
RECOMMANDATIONS	4
1. UTILISER DES PYLÔNES À TREILLIS MÉTALLIQUE À ENCOMBREMENT RÉDUIT DANS LA LIGNE D'ALIMENTATION	4
2. CONTRIBUER À UN FONDS DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE.....	5
3. AGIR EN AMONT POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ	5
CONCLUSION	7

RÉDACTION

ISABELLE DEMERS

RÉVISION

ALEXANDRE TURGEON
MATHIEU PAINCHAUD-APRIL

PRESENTATION DU CRE - CAPITALE NATIONALE

Le CRE - Capitale nationale est un organisme à but non-lucratif créé en 1989 pour faire suite à une série de rencontres entre groupes environnementaux, groupes socioéconomiques et intervenants publics. Il regroupe des associations, des institutions et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité, particulièrement dans la région de la Capitale-Nationale.

Sa **mission** première consiste à promouvoir l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional en préconisant l'application du développement durable et la gestion intégrée des ressources.

Le CRE - Capitale nationale a pour **objectif** :

- de regrouper et de soutenir les organismes, institutions, entreprises et individus œuvrant à la préservation de l'environnement et au développement durable de la région de Québec ;
- d'analyser et de rendre prioritaires les éléments de la problématique environnementale régionale ;
- de promouvoir et de réaliser les stratégies et les actions pour résoudre à la source les problèmes environnementaux ;
- de représenter les membres aux diverses instances de concertation régionale.

La stratégie du CRE - Capitale nationale privilégie la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu et la conception d'instruments de diffusion d'information. Il œuvre dans les dossiers touchant l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau, le transport, les milieux naturels, les changements climatiques et l'éducation relative à l'environnement.

Dans les dernières années, le CRE-Capitale nationale a réalisé et collaboré à des projets variés tels la mise sur pied et la gestion du Centre de l'environnement, la protection de près de 700 hectares de milieux humides par la conservation volontaire et la sensibilisation de la population aux changements climatiques. Le CRE-Capitale nationale a également offert à de nombreux organismes son soutien que ce soit par l'appui à des projets, par le partage d'expertise ou par la diffusion de leurs activités. Effectivement, par son bulletin électronique ainsi que son bulletin d'information diffusé à plus de 1000 exemplaires quatre fois par année, le CRE-Capitale nationale peut promouvoir les dossiers et les activités se déroulant dans la région. Enfin, le CRE-Capitale nationale a pris position dans divers mémoires tels le prolongement de l'axe du Vallon, les forêts publiques, le plan de gestion des matières résiduelles, les transports en commun et le développement durable de la production porcine.

Plusieurs connaître plus en détail les projets et les dossiers dans lesquels s'est impliquée l'équipe du CRE-Capitale nationale, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'organisme au www.cre-capitale.org.

INTRODUCTION

Hydro Québec prévoit la construction d'un poste de transformation à 315-25 kV (poste Anne-Hébert) à Saint-Augustin-de-Desmaures. Le projet inclut une ligne d'alimentation à 315 kV d'une longueur de 13,2 km qui servira à raccorder le poste au réseau existant. Le projet vise à améliorer le réseau de transport régional de façon à ce qu'il soit en mesure de répondre à la croissance de la demande de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et de ses environs.

Le CRE-Capitale nationale souhaite par le présent document soumettre quelques recommandations qui, nous le souhaitons, contribueront à rendre ce projet plus acceptable en termes de développement durable.

RECOMMANDATIONS

1. UTILISER DES PYLÔNES À TREILLIS MÉTALLIQUE À ENCOMBREMENT RÉDUIT DANS LA LIGNE D'ALIMENTATION

L'idée de départ d'Hydro Québec, sur recommandation d'une architecte paysagiste, était d'installer des pylônes à treillis métallique à encombrement réduit. Ce type de pylône présente plusieurs avantages sur le plan esthétique en raison de leur niveau de transparence et de leur couleur. Ils se confondent beaucoup plus dans le paysage que les pylônes de type tubulaire, qui sont nettement visibles à des kilomètres de distance. Nous sommes à même de le constater par les fenêtres de nos bureaux ! De plus, lorsqu'il est nécessaire d'inclure un angle dans une ligne avec pylônes tubulaires, deux pylônes sont requis pour faire l'angle, ce qui produit un plus grand impact sur le paysage et sur le milieu (perte d'espace).

En outre, il y a quelques années de cela, Hydro Québec avait tenu des consultations pour le remplacement de lignes dans la région ; lors de ces consultations, les citoyens avaient exprimé leur préférence envers les pylônes tubulaires sur la base d'intégrations visuelles (montages photographiques) présentées sur écran. Depuis que ces pylônes sont installés à divers endroits sur le territoire, il n'y a pas eu de nouvelles consultations du public pour valider les avis recueillis ; maintenant que la population peut observer l'impact visuel réel des pylônes tubulaires, il est possible que les opinions aient changé depuis.

Nous nous questionnons donc sur le fait que les pylônes tubulaires sont choisis pour des raisons esthétiques, alors qu'en réalité, ce sont eux que l'on voit le plus. C'est pourquoi nous recommandons qu'Hydro Québec s'en tienne à son idée de départ, c'est-à-dire l'utilisation de pylônes à treillis métallique à encombrement réduit sur l'ensemble de la ligne d'alimentation.

2. CONTRIBUER À UN FONDS DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE

D'un point de vue environnemental, le projet de construction du poste Anne-Hébert et de la ligne d'alimentation coûtera cher en termes d'impacts ; ce coût environnemental doit être compensé.

C'est dans cette optique que le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, dans sa lettre du 17 octobre 2008, suggère au promoteur du projet de compenser le déboisement par la contribution à un fonds d'aménagement forestier durable. Le CRE – Capitale nationale appuie cette demande.

Par ailleurs, il nous paraît pertinent de prévoir que soit également versé à un fonds de compensation plus général un certain pourcentage de son coût total. Cela pourrait être par exemple une contribution au Fonds d'action québécois sur le développement durable ou au Fonds vert du Gouvernement du Québec. Nous suggérons une contribution à la hauteur de 1% du coût total du projet.

Cette compensation est amplement justifiée par le fait que les impacts sont loin d'être tous compensés lors de la réalisation de projets. Il faut donc, pour rétablir l'équilibre, favoriser la réalisation de projets qui, eux, auront un impact positif sur l'environnement. Ainsi, un tel fonds permettrait de financer des projets de nature environnementale.

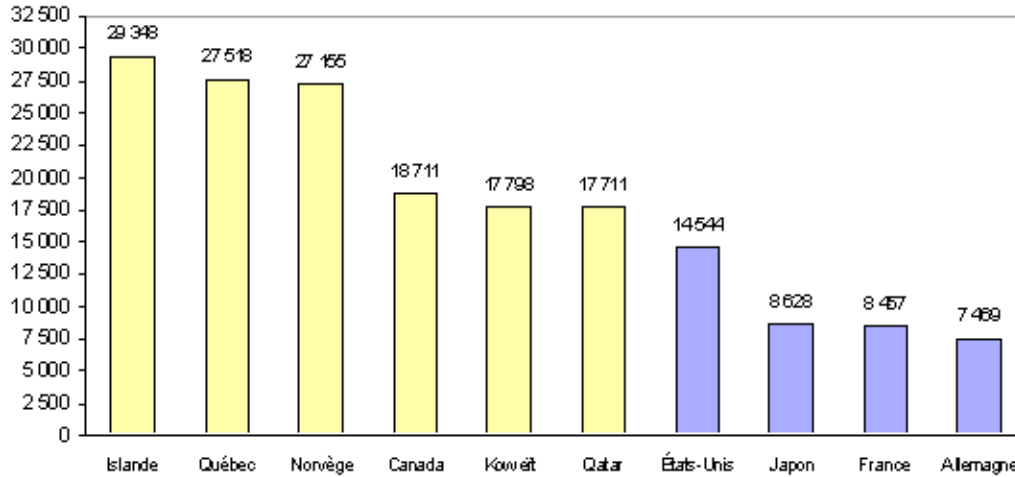
En outre, bien qu'Hydro Québec possède son propre fonds de compensation, nous sommes d'avis que cela ne devrait pas soustraire la société d'état à un programme au mandat plus large, tel que mentionné ci-haut. La contribution à ce fonds de compensation devrait être obligatoire à tout projet soumis à une évaluation environnementale ou nécessitant un certificat d'autorisation.

3. AGIR EN AMONT POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Le Commissaire au développement durable, qui relève du Vérificateur général du gouvernement du Québec, a remis un rapport, il y a un an, dans lequel il nous rappelait que notre niveau de consommation énergétique et de biens en général, s'il était appliqué à toute la population sur la planète, ferait en sorte que trois planètes comme la nôtre seraient nécessaires pour répondre aux besoins. Par ailleurs, le Québec est l'un des endroits au monde où il se consomme le plus d'énergie, et plus particulièrement d'électricité par habitant (voir les graphiques ci bas). Selon les données du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la consommation d'électricité au Québec a augmenté de près de 174% entre 1981 et 2006¹. Il y a donc un appel à la population, aux entreprises et aux organisations publiques pour diminuer notre consommation de ressources et d'énergie.

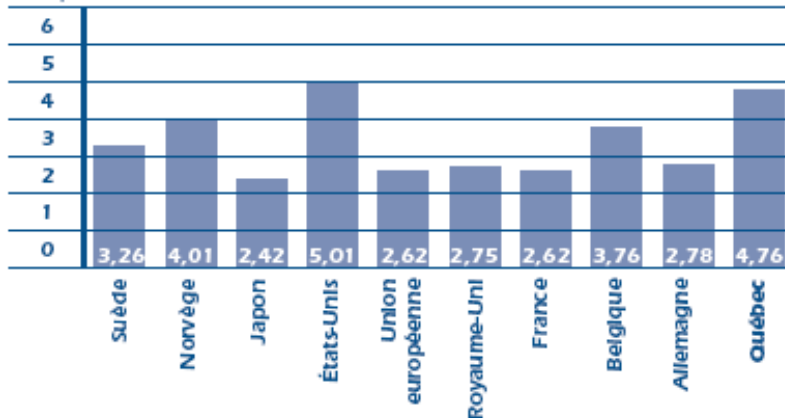
¹ Source : Site internet du Ministère des Ressources naturelles et de la faune
(<http://www.mrmf.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-consommation-forme.jsp>)

Consommation d'électricité par habitant, Québec et principaux pays industrialisés (2005) (en kWh)



Source : Site internet du Ministère des Ressources naturelles et de la faune (<http://www.mmf.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-consommation-electricite.jsp>)

Consommation énergétique par habitant, Québec et principaux pays industrialisés (2001) (en tep²)



1. La biomasse exclue.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2004). L'Énergie au Québec. Disponible en ligne : www.mmf.gouv.qc.ca/publications/energie/energie/energie-au-quebec-2004.pdf

C'est ainsi que la justification du promoteur pour le projet de poste et de ligne d'alimentation à Saint-Augustin-de-Desmaures est basée sur l'augmentation de la consommation d'électricité sur le territoire. Cette augmentation est en partie due à l'augmentation de la population résidant sur le territoire de l'agglomération de Québec, mais aussi, tel que démontré ci-haut, aux hausses constantes de la consommation d'électricité par abonnement à Hydro Québec. Selon Hélène

² tonnes équivalent pétrole

Laurin, porte-parole d'Hydro Québec Distribution, celle-ci aurait augmenté en moyenne de 5,6% entre 1998 et 2005 au Québec³. Avec la mise en place de programmes d'efficacité énergétique plus adéquats, on aurait pu s'attendre à une diminution moyenne de la consommation d'électricité par abonnement plutôt que de constater ces augmentations.

L'augmentation de la consommation en électricité nous mène actuellement à une impasse et commande la construction immédiate de nouvelles infrastructures. Cependant, une telle éventualité aurait pu être évitée ou, du moins, retardée, si des programmes d'efficacité énergétique plus agressifs avaient été mis de l'avant il y a plusieurs années. Le CRE-Capitale nationale tient à en soulever quelques-unes.

Un premier geste serait la hausse significative des tarifs d'électricité, car toucher le portefeuille des gens les rend souvent plus enclins à agir. L'efficacité d'une telle mesure est indéniable. Il n'y a qu'à étudier, par exemple, les changements de comportements observés suite à des hausses rapides et importantes du prix de l'essence. C'est ce que notre regroupement, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, recommande depuis longtemps à la Régie de l'énergie.

De plus, la mise en place de programmes d'efficacité énergétique plus agressifs et applicables à l'ensemble de la population est une condition essentielle pour obtenir des résultats concrets et à court terme. De tels programmes devraient inclure des moyens physiques de réduire la consommation énergétique, mais aussi contenir une partie de sensibilisation sur les bonnes habitudes de consommation ainsi que de vrais incitatifs financiers. Nous sommes d'avis que le Gouvernement du Québec et Hydro Québec possèdent tous deux les pouvoirs et les moyens de le faire. Les programmes Rénoclimat et Éconologis de l'Agence de l'efficacité énergétique sont de bons exemples d'initiatives qu'il serait souhaitable d'étendre. De plus, un programme de soutien massif pour améliorer l'enveloppe des bâtiments existants avec de réels incitatifs concrets est souhaitable.

En troisième lieu, une modification des normes de construction des bâtiments serait souhaitée pour réduire leur consommation électrique. Des certifications telles que Novoclimat (dont les critères sont moins exigeants que les normes de construction de plusieurs pays européens) ou LEED font des résidences mieux isolées et plus performantes sur le plan énergétique. Généraliser l'application de ces méthodes de construction pourrait, au cumul, engendrer des économies d'électricité considérables pour le Québec.

La dernière mesure proposée en est une de longue haleine, mais qui serait synonyme d'économies énergétiques très importantes. Il s'agit d'appliquer le principe de la bonne énergie au bon endroit, principe que soutient également le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement à la Régie de l'énergie. Par exemple, dans une résidence, ce serait d'utiliser l'électricité pour les besoins électriques (éclairage, électroménagers, etc.) et des combustibles pour les besoins thermiques (chauffage, cuisinière, etc.). Ce faisant, on limiterait les pertes d'énergie liées aux transferts, par exemple, d'une énergie électrique à une énergie thermique. En

³ Citée dans un article d'Éric Moreault, journal Le Soleil du 16 janvier 2009

répartissant de cette façon l'énergie dans le Nord-Est du continent, la consommation totale d'énergie serait réduite en raison de la diminution des pertes énergétiques liées aux transferts d'une forme d'énergie à une autre. Bien entendu, une telle mesure ne serait pas simple à appliquer, mais nous sommes persuadés qu'une bonne compréhension des enjeux et la volonté nécessaire permettraient de faire changer la situation actuelle.

CONCLUSION

À la lumière des éléments présentés dans ce mémoire, le CRE – Capitale nationale recommande que le projet de construction du poste Anne-Hébert et de la ligne d'alimentation soit autorisé conditionnellement à la réalisation des trois propositions du présent mémoire :

- Afin d'améliorer l'intégration visuelle de la ligne d'alimentation et de diminuer fortement l'impact visuel de celle-ci, utiliser des **pylônes à treillis métallique à encombrement réduit** plutôt que des pylônes tubulaires ;
- Afin de compenser l'ensemble des coûts environnementaux du projet, contribuer à la hauteur de 1% du coût total du projet à un **fonds de compensation environnementale**, par exemple le Fonds d'action québécois pour le développement durable ou le Fonds vert du gouvernement du Québec, ainsi qu'à un fonds d'aménagement forestier durable ;
- Afin de s'attaquer à la source du problème, **agir en amont pour réduire la consommation d'électricité** des Québécois.



**cre-capitale
nationale**

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Santé Changements climatiques

Ruissellement urbain Gaz à effet de serre

Réalise des projets d'avenir

Sensibiliser Pollution Aménagement du territoire

Contamination Conservation

Améliore la qualité de vie

Matières résiduelles

Recycler

Diffuse les connaissances

Transports viables

Biodiversité

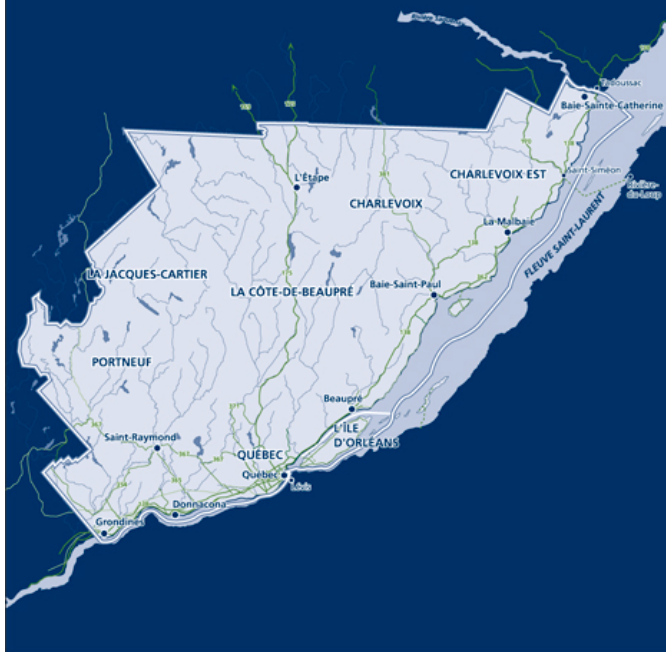
Aide les organismes ayant à cœur

Eaux usées

Pesticides Agriculture

le développement durable

Forêt Étalement urbain Milieux humides



Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale

870, avenue de Salaberry, bureau 312
Québec, (Québec) G1R 2T9

Téléphone : (418) 524-7113

Télocopieur : (418) 524-4112

Courriel : info@cre-capitale.org

Site Internet : www.cre-capitale.org